



Mairie d'AUBY

Création de deux aires de jeux et d'un city stade
au quartier du Bon Air
Lot 2 : Création d'un city stade
rue Paul Langevin
Avenant 1
Décision n° 2025/111/MP

Publié le 24 juin 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le marché n° 2025-17B - Lot 2 - Création d'un city stade rue Paul Langevin « Création de deux aires de jeux et d'un city stade au quartier du Bon Air » a été notifié le 16 mai 2025 au groupement d'entreprises CAMMA SPORT - SOTRAIX pour un montant de 82 958.00 € HT.

Considérant que l'avenant n°1 a pour objet des travaux supplémentaires, non prévus au marché initial.

Considérant l'article R.2194-8 du code de la commande publique qui dispose que « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au Code de la commande publique et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies »

Considérant que l'avenant entraîne incidence financière de 2 350.00 € HT représentant une augmentation de 2.83 % du montant initial du marché

Considérant que les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant

Le Maire,

Décide,

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n° 1 du marché de travaux « Création de deux aires de jeux et d'un city stade au quartier du Bon Air » pour le Lot 2 - Création d'un city stade rue Paul Langevin.

Article 2

Que le nouveau montant du marché est ainsi porté à la somme de 85 308.00 € HT soit 102 369.60 € TTC.

Article 3

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Bernard CZECH

Maire

